



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux de grande instance

Question orale n° 1607

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, quant aux effectifs du greffe du tribunal de Grande instance d'Albertville. Les effectifs de magistrats ont évolué favorablement ces dernières années. Toutefois, l'effectif du greffe reste insuffisant ce qui ne permet pas un fonctionnement satisfaisant. Cette situation ne permet plus, de mettre en oeuvre au quotidien les nouvelles réformes. La conséquence dans certains services est d'aboutir à une absence de justice ne permettant pas d'assurer les fonctions premières de ce tribunal. Aussi, il souhaite connaître les mesures qui pourront être engagées en vue de renforcer le greffe de ce tribunal.

Texte de la réponse

EFFECTIFS DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ALBERTVILLE

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Rolland, pour exposer sa question, n° 1607, relative aux effectifs du greffe du tribunal de grande instance d'Albertville.

M. Vincent Rolland. Je souhaite appeler l'attention du garde des sceaux sur la situation du tribunal de grande instance d'Albertville et, plus particulièrement, concernant les effectifs du greffe.

Ce tribunal a bénéficié, au cours des quatre dernières années, d'un soutien reconnu qui a permis de faire évoluer favorablement les effectifs de magistrats. Ainsi, le nombre de fonctionnaires est de trente-neuf personnes physiques.

Cependant, l'effectif de fonctionnaires au greffe n'est que de quinze personnes physiques, dont deux greffiers en chef. Cet effectif ne permet pas d'assurer un fonctionnement satisfaisant. On peut ainsi déplorer que les moyens actuels ne suffisent pas pour mettre en oeuvre au quotidien les nouvelles réformes de la justice. Un certain retard est constaté, ce qui peut conduire, au pire, à une absence de justice.

J'aimerais savoir dans quelle mesure le tribunal d'Albertville pourrait bénéficier de renforts permettant un fonctionnement satisfaisant de la justice sur l'arrondissement.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Dominique Bussereau, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. M. le garde des sceaux, retenu à la Cour de cassation qui remet aujourd'hui son rapport, m'a prié de l'excuser auprès de vous, monsieur Rolland. Je vais donc m'efforcer de vous transmettre les éléments d'information qu'il a préparés à votre intention.

La chancellerie, indique M. Clément, suit avec une particulière attention l'évolution des effectifs du tribunal de grande instance d'Albertville.

En ce qui concerne les effectifs de fonctionnaires, cette juridiction dispose actuellement de trente-neuf emplois de fonctionnaires ; cependant, en tenant compte du cumul des temps partiels, ce nombre doit être ramené à 35,10.

L'effectif réel des greffiers en chef est de deux fonctionnaires à temps plein. L'effectif réel des greffiers est de quinze fonctionnaires mais, si l'on tient compte des personnels travaillant à temps partiel, l'effectif en équivalent temps plein est de 14,20 greffiers.

S'agissant des personnels de catégorie C, l'effectif réel des personnels de bureau est de vingt et un fonctionnaires et, en tenant compte du cumul des temps partiels, il est ramené à 17,90 équivalents temps plein. Quant à l'effectif réel à temps plein des agents des services techniques, il est d'un fonctionnaire. Actuellement, un personnel placé de catégorie C est affecté dans la juridiction pour une période de trois mois, jusqu'au 30 juin 2006. De plus, deux vacataires ont été recrutés pour une durée de deux mois chacun, afin de renforcer les effectifs.

Lors des prochaines commissions administratives paritaires, un poste de greffier et un poste de personnel de bureau sont offerts à la mobilité pour cette juridiction. La date de prise de fonction prévue est le 4 septembre 2006.

La mise en oeuvre au 1er janvier 2006 de la loi organique relative aux lois de finances donne compétence aux chefs de cours, de procéder à la répartition des effectifs sur l'ensemble des juridictions du ressort de leur cour et de déterminer, par juridiction, les emplois cibles susceptibles d'être pourvus par voie de mutation ou, à défaut, lors de la prochaine sortie d'école.

M. Clément m'a assuré qu'il se tenait, naturellement, à votre disposition pour s'entretenir avec vous plus précisément et plus longuement de la situation du tribunal d'Albertville.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland. Merci de cette réponse, monsieur le ministre. Je reviendrai, bien évidemment, vers M. le garde des sceaux, pour insister sur notre situation très particulière. En effet, le tribunal de grande instance d'Albertville a aussi une compétence commerciale et il est situé dans une zone touristique très développée, puisque l'arrondissement voit, pendant six mois de l'année, sa population multipliée par cinq, voire six, ce qui induit une forte surcharge de travail pour nos administrations, y compris pour l'administration judiciaire.

Mme la présidente. Je vais suspendre la séance pour quelques instants.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1607

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4789

Réponse publiée le : 10 mai 2006, page 3141

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 mai 2006